



OBJET : Contrat de prestation de service relatif à la projection du film "Super Mario Bros" lors du Ciné Plein Air 2024

[Nomenclature « Actes » : 1.1 Marchés publics]

Le Maire de Villemomble,

VU la délibération n° CM/11-02-2021/01 du Conseil Municipal en date du 11 février 2021 rendue exécutoire le 1^{er} mars 2021, ayant pour objet de donner délégation à Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de prestation de service à passer avec la société LOOP'S AUDIOVISUEL, représentée par Monsieur Michaël JACQUES, en sa qualité de gérant, domiciliée au 128 rue de la Boétie, 75008 PARIS, relatif à la projection du film "Super Mario Bros" lors du Ciné Plein Air 2024,

CONSIDERANT que la ville souhaite proposer des activités lors de la programmation estivale,

D É C I D E

Article 1^{er} : D'accepter le contrat de prestation de service passé avec la société LOOP'S AUDIOVISUEL, représentée par Monsieur Michaël JACQUES, en sa qualité de gérant, domiciliée au 128 rue de la Boétie, 75008 PARIS, relatif à la projection du film "Super Mario Bros" lors du Ciné Plein Air 2024 le 28 juillet 2024 à 22h pour un montant de 3819,10€ TTC (TVA 5,5%),

Article 2 : La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou sur l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier du Raincy,
- Les Services Financiers de la Ville,
- Le Service Événementiel et Culturel de la Ville.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
093-219300779-20240723-13099-CC-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25 juillet 2024
Affichage : 25 juillet 2024

Rendu exécutoire le : 25 juillet 2024

Fait à Villemomble, le 23 juillet 2024

Le Maire
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU





LOOP'S Audiovisuel

Siège Social

128 rue de la Boétie
75008 Paris

Agence de Bordeaux

5 allées des Tourny
33000 Bordeaux

Agence de Lille

229 rue de Solférino
59000 Lille

Agence de Nantes

2 Bis Chemin de l'Eraudière
44300 Nantes

Email : contact@loops-audiovisuel.com

Tél. : +33 06 24 00 00 76

Fax : +33 01 84 10 86 40

CONTRAT 2024/C105

**CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE :
PROJECTION PLEIN AIR
N° 240701 Ville de VILLEMOMBLE**

PARIS le : **27/06/2024**

Entre :

LOOP'S AUDIOVISUEL SARL, 128 rue de Boétie 75008 Paris , représenté par son gérant,
Michaël JACQUES, n° Siret – 50832621200026, Code APE- 5914 Z. ☎ 06 24 00 00 76 .

Et :

La Mairie de Villemomble,
Adresse : 13 rue d'Avron, 93250 Villemomble
Numéro de SIRET : 219 300 779 00200
Code APE : 8411Z
Représentée par Jean-Michel Bluteau en sa qualité de
Maire,

Il a été convenu :

Article 1 : Objet du contrat

Loop's Audiovisuel s'engage à assurer la projection de cinéma en plein air sur écran géant gonflable de **10 m**, avec sonorisation LR.

En exécution du présent contrat, Loop's audiovisuel s'engage à réaliser à l'anneau de Roller, Parc de la Chevrette, une projection de cinéma plein air ci-dessous:

- **Le 28 Juillet 2024 à 22h : Super Mario Bross**



Siège Social

128 rue de la Boétie
75008 Paris

Agence de Bordeaux

5 allées des Tourny
33000 Bordeaux

Agence de Lille

229 rue de Solférino
59000 Lille

Agence de Nantes

2 Bis Chemin de l'Eraudière
44300 Nantes

Email : contact@loops-audiovisuel.com

Tél. : +33 06 24 00 00 76

Fax : +33 01 84 10 86 40

Le lancement des projections interviendra à la tombée de la nuit à **22h**. Le technicien Loop's Audiovisuel sera présent le soir de la prestation entre **18h & minuit**, pour le montage et le démontage.

Désignation du matériel

Loop's audiovisuel s'engage à utiliser le matériel suivant:

- Un projecteur 15 000 Lumens résolution 2k (Digital projection 35 HD, Christie Roadster).
- Un écran géant gonflable de 10 à 15 mètres classé feu M1.
- Des Piquets pour le lestage de l'écran afin de le haubaner au sol.
- 300 transats

L'organisateur s'engage à mettre à disposition l'énergie électrique nécessaire pour les installations c'est-à-dire :

- 2 PC 16 Ampères dédiée la soufflerie de l'écran.
- 2 PC 16 Ampères par phase et 1 PC 32 MONO exclusivement pour le projecteur.

Article 2 : Prix et règlement de la prestation

Tarif HT: 3 620,00 € HT pour 1 projection.

TVA 5,5% 199,10 € TTC.

L'organisateur s'engage à verser au producteur, en contrepartie de la présente prestation, sur présentation de la facture, **la somme totale de 3 819,10 TTC (TVA 5.5%).**

Le paiement de la prestation sera acquitté par mandat administratif. Les sommes dues seront payées à la fin de la prestation ou dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Le défaut de paiement dans les délais prévus par le Code des marchés publics (Décret N° 2013-269 du 29 mars 2013) fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur le 1er jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Article 3 : Assurances

Le producteur est tenu d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.



Siège Social

128 rue de la Boétie
75008 Paris

Agence de Bordeaux

5 allées des Tourny
33000 Bordeaux

Agence de Lille

229 rue de Solférino
59000 Lille

Agence de Nantes

2 Bis Chemin de l'Éraudière
44300 Nantes

Email : contact@loops-audiovisuel.com

Tél. : +33 06 24 00 00 76

Fax : +33 01 84 10 86 40

L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation de la prestation dans le lieu précité.

Article 4 - Conditions d'annulation

Annulations de séance : Les annulations des prestations dans un délai de moins de 48h ou sans raison seront facturées.

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence, tels que guerre, émeute, grève, blocage des moyens de transports et d'approvisionnement des réseaux de télécommunication, alerte orange météo par météo France.

Toute annulation, d'une nature autre que liée à la force majeure, du fait d'une des parties entraînerait, pour la partie défaillante, l'obligation de verser à l'autre une indemnité équivalente au montant de ce contrat.

Peuvent s'ajouter à cette somme, les dommages et intérêts dus à un éventuel préjudice moral et/ou matériel que la partie défaillante aurait causé ou laissé causer à l'autre partie.

Si la prestation ne pouvait pas avoir lieu suite aux restrictions sanitaires liées à la COVID 19, aucune prestation ni indemnité ne seront demandées.

Article 5 : Différents et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Melun, après épuisement des voies amiables.

Document établi en 2 exemplaires originaux à PARIS, 14/06/2024.

<u>Le contractant :</u>	<u>Le Prestataire :</u>
Vu et pris connaissance	Vu et pris connaissance
Le : .../06/24	Le : 27/06/24
Nom : Jean-Michel BLUTEAU Maire	Nom : Loop's Audiovisuel JACQUES M. Gérant
Signature & cachet :	Signature & cachet :



LOOP'S Audiovisuel

Siège Social

128 rue de la Boétie
75008 Paris

Agence de Bordeaux

5 allées des Tourny
33000 Bordeaux

Agence de Lille

229 rue de Solférino
59000 Lille

Agence de Nantes

2 Bis Chemin de l'Eraudière
44300 Nantes

Email : contact@loops-audiovisuel.com

Tél. : +33 06 24 00 00 76

Fax : +33 01 84 10 86 40

